

Tampon électrophorèse TGV dose pour 1 L
L-B-T-N

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 105 317
Nom commercial : Tampon électrophorèse TGV dose pour 1 L
Identification de la société : JEULIN
 T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
 468, Rue Jacques Monod - CS 21900
 27019 EVREUX CEDEX - France
 e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- **Dangers pour la santé** : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
 Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- **Conseils de prudence**
 - **Généraux** : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - **Prévention** : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 - **Intervention** : P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Acide borique	< 5,5 %	10043-35-3	233-139-2	005-007-00-2	----	Repr. 1B (H360F) Repr. 1B (H360D)
Hydroxyde de sodium	< 2 %	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	----	Skin Corr. 1A+ (H314)



Tampon électrophorèse TGV dose pour 1 L

L-B-T-N

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
: **Consulter immédiatement un médecin.**

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Prévention : Conserver à l'écart de : Oxydants forts.
- Moyens d'extinction
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.
La décomposition thermique génère :
Oxyde de bore. Monoxyde de carbone.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039).
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.



Tampon électrophorèse TGV dose pour 1 L

L-B-T-N

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Autres : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique : Tampon électrophorèse TGV dose pour 1 L.
Etat physique : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Inodore.
pH : Aucune donnée disponible.
T° d'ébullition initiale [°C] : ~100
Densité : ~1
Pression de vapeur mm/Hg : Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C] : Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C] : Non applicable.
Limites d'explosivité
Limites d'explosivité inférieures [%] : Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%] : Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter : Chaleur.
Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts.
Réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.
Produits de décomposition dangereux : Oxyde de bore. Monoxyde de carbone.
Polymerisation dangereuse : Aucune donnée disponible.
Propriétés dangereuses : Aucune donnée disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë
- Inhalation : Aucune donnée disponible.
- Cutanée : Provoque une irritation modérée de la peau.
- Oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Ingestion : Aucune donnée disponible.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.
Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin) : Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (lapin) : Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin) : Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique : Aucune donnée disponible.
- Autre : L'acide borique est classée substance présumée toxique pour la reproduction (catégorie 1B) : peut nuire à la fertilité et au fœtus.
Autres informations toxicologiques : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.



Tampon électrophorèse TGV dose pour 1 L

L-B-T-N

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement.
Persistence et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
-------------------------	--

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale	: Non réglementé.
----------------------	-------------------

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres

SECTION 16. Autres informations

Autres données	: H314 - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H360D - H360D : Peut nuire au fœtus. H360F - H360F : Peut nuire à la fertilité.
----------------	---

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document